

## Légende

Limite de zones

Zones Urbaines

Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme Zone d'urbanisation future à long terme

Zone agricole Zone naturelle Zone naturelle de jardin

Zone naturelle de loisir Zone naturelle où l'exploitation de carrières et ballastières est autorisée sous condition de remise en état environne mental du site.

Classement comme espaces boisés, des bois, forêts, parcs à conserver à protéger ou à créer (art. L.130-1)

Petits patrimoines à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs culturel et historique (Article L.123-1 alinéa 7)

Les itinéraires de randonnée

Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée de l'Aisne (P.D.I.P.R.). Chemins retenus pour l'inscription au P.D.I.P.R.

Les risques recensés et prises en compte des besoins pour les générations à venir (SDAGE...)

Aléa des plus hautes eaux connues Cartographie des plus hautes eaux connes (carto risques – aléa 1993)

Risque de pollution de la nappe d'eau alluviale qui se confond avec la craie sénoturonienne (principale nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable -

Risque ancienne carrière – effondrement ou affaissement de terrain

Risque ancienne carrière— Affleurement de la craie (suppression de la couche filtrante du sol par extraction). La nappe de la craie se confond avec la nappe alluviale (source BRGM). La nappe de la craie est la plus sensible aux pollutions de surface (transfert rapide des pollutions). Risque de pollutions alluviales et de la nappe de la crale exploitée pour l'alimentation en eau (prise en compte du

en direction de trait.

Zones à risques du plan de prévention des risques inondation (PPRI)

Présence de la rivière Oise et de ses bras, du canal, et de plans d'eau Présence d'ancien vallon d'écoulement non perenne

SDAGE)

Numéro de réserve	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surface approximative
1	Création d'une voirie – accès à la zone à urbaniser	Commune	482 m²
2	Aménagement paysager des abords de la commune et des vues depuis la RD	Commune	6827 m²
3	Création d'une voirie – accès à la zone à urbaniser	Commune	429 m²
4	Création d'une liaison douce	Commune	225 m²
5	Création d'une voirie – accès à la zone à urbaniser	Commune	461 m²
6	Création d'une liaison douce	Commune	148 m²
7	Elargissement de voie	Commune	154 m²
8	Elargissement de voie	Commune	75 m²
9	Remise en état naturel, en espace vert, d'une ancienne carrière permettant notamment la préservation de la ressource en eau (eau superficielle et souterraine), de l'écosystème, et des lieux d'histoire et de leur patrimoine (végétation caractéristique : pelouse dense rattachable au Mesobromion marnicole, source BRGM)	Commune	112 846 m² soit 11 ha 28 a 46 ca
10	Création de places de stationnement pour l'école	Commune	528 m²

## COMMUNE DE VENDEUIL

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

1 plan de zonage 1/10 000 éme

Fond : cadastre, centre des impôts, mise à jour : mairie

Commune de Vendeuil	Vu pour être annexé à la	
02 800 Vendeuil	délibération d'arrêt de projet du	
	Conseil Municipal en date du :	Vu pour être annexé à la délibération
	Le Maire	d'approbation du Plan
HarmoniEPAU	Vu pour être annexé à l'arrêté du	Local d'Urbanisme en
Bureau d'études en Urbanisme 🐔 🌄 🤭	ž	date du :
20 rue Ledoux	Soumettant à enquête publique	
59 297 VILLERS GUISLAIN	le projet d'élaboration du Plan	
Suivie de la procédure :	Local d'Urbanisme	
		Le Maire
DDE – BAU de Saint Quentin	Le Maire	
02 100 Saint-Quentin		